



Demission en periode d'essai - urgent

Par **tombro**, le **20/02/2011** à **20:53**

Bonjour,

Je suis en renouvellement de période d'essai.

Je vais sans doute trouver un travail mieux payé et plus intéressant.

Je veux démissionner.

Dois je envoyer une lettre recommandée avec AR ou dois je remettre une lettre en main propre ?

Quel délais dois je respecter ? Dois je retourner au bureau une fois l'ordinateur rendu et mes affaires récupérées ?

Merci pour votre reponse

Par **DSO**, le **21/02/2011** à **09:39**

Bonjour,

Il vaut mieux démissionner par courrier RAR, même si la remise en main propre est possible. Vous devez respecter un délai de préavis de 48 heures.

Cordialement,

